

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 27 mars 2026, à 19 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET  
Date de convocation du Conseil municipal : 23 mars 2026

**PRESENTS** : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Michel BEAL, Alain BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Céline VIALON, Morgane MOUNIER, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Sandrine ARCIS, Tahar KERFA, Laurie BONNEVIALLE, Sophie NAVARRO-OTT

**EXCUSES REPRESENTES** : Pauline GRANGER par Sébastien ARNAUD, Tanguy NAIME par Bernard BOURGIE,

**EXCUSE NON REPRESENTE**

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 27
	Excusés représentés : 2	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Sophie NAVARRO-OTT a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2026\_DEL\_025**

**OBJET** : Election des Adjoints

Monsieur le Maire a rappelé que, conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il précise que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées : 1 liste proposée par Laurent Rousset – Continuons Aurec Ensemble et 1 liste proposée par Yvon Valeyre – Aurec et Vous. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal.

Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau chargé d'assister le Président lors du déroulement de l'élection des Adjoints.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé en s'approchant de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été constaté nul.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés blancs ou nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les Membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	29
- bulletins blancs :	0
- bulletins nuls :	0
- suffrages exprimés :	29
- majorité absolue :	15

Ont obtenu :

- Liste d'Adjoint conduite par Laurent Rousset – Continuons Aurec Ensemble : vingt-trois (23) voix
- Liste d'Adjoint conduite par Yvon Valeyre – Aurec et Vous : six (6) voix

Après décompte des suffrages exprimés, et constat que la majorité absolue des suffrages exprimés est atteinte, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Laurent ROUSSET – Continuons Aurec Ensemble. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
À Aurec-Sur-Loire

Le Maire

Laurent ROUSSET

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Aurec-sur-Loire. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE AUREC-sur-LOIRE' around the top and '3110 - HAUTE-LOIRE' around the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Rousset'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

03 AVR. 2026